



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB\_2024\_12\_442

**OBJET :** INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER  
CAMION DE LA CRAVATE SOLIDAIRE POUR UNE ACTION SUR L'EMPLOI  
GRAND'PLACE - A L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE -  
SUR L'EMPLACEMENT DE L'ARRÊT DE BUS  
LE MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 – DE 11H00 A 18H30

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande du service 16-25 ans de la Ville de Raismes, de réserver un emplacement sur la Place de Raismes, pour une action sur l'emploi, du Camion de la cravate solidaire le Mercredi 18 décembre 2024 de 11h00 à 18h30.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement sur la Grand'Place ,à l'arrière de l'église sur l'emplacement du bus est réservé au Camion de la Cravate Solidaire , à Raismes, le Mercredi 18 décembre 2024 de 13h00 à 18h30.

**Article 2 :** La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par le service logistique de la ville de Raismes le mardi 17 décembre 2024, et applicable le mercredi 18 décembre 2024 dès 13h00.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- Le service logistique
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Service Communication de la Ville de Raismes
- Le demandeur

Fait à Raismes, le 11 décembre 2024

Le Maire,

**Aymeric ROBIN**

~~Pour le Maire, par délégation,  
Le conseiller municipal délégué,  
Jean-Paul BIREMBAUT~~



Affiché le.....12 DEC. 2024...  
Transmis en sous-préfecture le.....  
Document exécutoire du.....12 DEC. 2024...  
Notifié le .....  
12 DEC. 2024